

Le **huit juin deux mille vingt, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de Les Trois Pierres, sous la présidence de Mme Monique BERTRAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03 juin 2020

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Guillaume EDOUARD, M Cédric ROBERT, M Jean-Pierre SIMON, Mme Carole JULIEN, M Nicolas JACHET, Mme Céline LECOMPTE, Mme Agnès BEAUDRU, M Mathieu GOUJON, M Vincent NAVARRE, M Denis GRENET

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
2. Délégations de signature (Adjointes au Maire, Secrétaire de Mairie)
3. Indemnités de Fonction des Adjointes au Maire
4. Compositions des Commissions Communales
5. Fauchage des accotements et dépendances de la voirie communale
6. Travaux Rue des Charmilles – Mobilier Urbain
7. Informations Diverses
8. Questions Diverses

## **1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

***Délibération 2020-06***

Outre les nombreuses attributions que le Maire est chargé d'exécuter sous le contrôle du conseil municipal (article L.2122-22 du CGCT), Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire la délégation suivante :

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Prend acte que conformément à l'article 2122-23 susvisé, Mme le Maire rendra compte régulièrement de cette délégation
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Mme le Maire en cas d'empêchement de celui-ci à savoir ses adjoints dans l'ordre de nomination.

## 2. Délégations de signature

### → Aux Adjointes au Maire

L'article L 2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjointes au maire.

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du Maire.

Il est précisé, que pour assurer la sécurité des rapports juridiques, le Maire doit, s'il donne délégation de fonction pour une même matière à plusieurs élus, préciser l'ordre de priorité des intéressés, chacun ne pouvant agir qu'en cas d'absence ou d'empêchement

Madame le Maire souhaite donner délégation aux adjointes au maire suivant l'ordre du tableau

- M Michel CERVANTES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Mme Sophie LEGROS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire
- Mme Dominique BRENNAN, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire
- M Philippe TETREL, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire

pour signer tous les documents se rapportant à l'ordonnancement des dépenses et des recettes, à la délivrance de documents d'urbanisme (Cua, Cub, DP, PC), aux actes de l'Etat Civil, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise Madame le Maire à donner délégation de signature à ces adjointes comme mentionnée ci-dessus.

### → A la Secrétaire de Mairie

En l'application de l'article L 2122-19 du CGCT, le Maire peut donner délégation de signature à certains agents territoriaux.

Madame le Maire souhaite donner délégation de signature à Madame Karine Paumelle – Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire de mairie, afin de faciliter la délivrance de certains documents administratifs :

- Copies et extraits de naissance, de mariage, de décès,
- Attestations, certificats et récépissés divers
- Photocopies certifiées conformes
- Légalisation de signatures
- Accusés de réceptions (recommandés postaux, colis ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Autorise Madame le Maire à donner délégation de signature à la secrétaire de mairie.

## 3. Indemnités de Fonction des Adjointes au Maire

Madame le Maire expose que le conseil municipal doit arrêter, par délibération dans les 3 mois suivant son renouvellement le montant des indemnités des élus.

L'indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le CGCT dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Le Maire perçoit de droit l'indemnité telle que prévue par le CGCT pour la strate de population.

Considérant que la commune des Trois Pierres appartient à la strate de 500 à 999 habitants, pour tout le mandat

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 4, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers,

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- L'indemnité du Maire, 40,3 % de l'indice terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
- Et du produit de 10.7 % de l'indice terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre des adjoints,

Soit 3232 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter la proposition du Maire :

- Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité du maire 40.3 % de l'indice brut 1027) et au produit de 10.3 % de l'indice 1027 par le nombre d'adjoints.
- A compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :
  - Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - 4<sup>ème</sup> adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

#### **4. Compositions des Commissions Communales**

**X** = Adjoint au Maire référent

**X** = Membre

**S** = Suppléant

**T** = Titulaire

Mise à jour : 8 Juin 2020	LES TROIS PIERRES - COMMISSIONS COMMUNALES 2020 / 2026																															
NOM	Finances / budget	Travaux / Bâtiments communaux / Voirie / Accessibilité		Urbanisme	Plan Communal de Sauvegarde		Ressources Humaines		Scolaire : Conseil d'école, Cantine, Garderie, Ludisports		Communication - Information - Publications		Fêtes et Célébrations, Concours		Cimetière / Eglise		Salle polyvalente		Sécurité - Visites légales		Appels d'offres (Maire + 3 conseillers titulaires et 3 suppléants)		Correspondant Défense (1 représentant)		Conseillers communaux (Maire tit., 1er adjoint suppl.)		Liste Electorale (1 conseiller titulaire, 1 conseiller suppléant)		Délégué Elu CNAS (1 élu, 1 agnet territorial)		CCAS	
	BEAUDRU Agnès		X			X									X	X					S				S					X		
BERTRAND Monique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					T					X			
BRENNAN Dominique	X		X	X	X	X	X							X											X							
CERVANTES Michel	X	X	X		X			X			X												S									
EDOUARD Guillaume	X	X	X															X														
GOUJON Mathieu	X	X					X													S												
GRENET Denis		X	X				X											X	T									X				
JACHIET Nicolas	X																			T	X											
JULIEN Carole			X	X					X																							
LECOMPTE Céline								X	X																							
LEGROS Sophie	X		X		X	X		X		X				X	X													X				
NAVARRÉ Vincent		X	X							X																		X				
ROBERT Cédric			X	X		X			X					X																		
SIMON Jean-Pierre		X	X								X									S												
TETREL Philippe	X	X	X		X										X	X					T			T								

Les 4 membres nommés du CCAS feront l'objet d'une prochaine délibération :

- Un représentant communal auprès de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Un représentant communal auprès du Comité de Coordination des Associations Handicapées
- Un représentant communal auprès de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux
- Un représentant communal auprès des Associations qui œuvrent dans le domaine de l'Insertion et de la Lutte contre l'exclusion.

## **5. Fauchage des accotements et dépendances de la voirie communale**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise LE MAITRE pour le fauchage des accotements et talus de la voirie communale pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise LE MAITRE pour un montant de 3070 € HT soit 3684 € TTC.

M Grenet demande s'il serait possible de mutualiser ce service avec les communes limitrophes. Madame le Maire répond qu'elle se rapprochera des communes concernées pour proposer cela pour 2021.

Madame le Maire rappelle que comme chaque année le terrain communal rue du village (ex Sieurin) devrait être fauché. Le conseil municipal propose de contacter les exploitants agricoles communaux. L'exploitant intéressé pourrait le faucher et y récolter le foin.

## **6. Travaux Rue des Charmilles – Mobilier Urbain**

Monsieur Tetrel informe qu'une réunion de réception des travaux de la rue des Charmilles a lieu mardi 9.

Il précise que des remarques ont été relevées et envoyées au maître d'œuvre et au service de la Communauté de Communes Le Havre Seine Métropole qui suit ces travaux.

Madame le Maire précise qu'elle a bloqué le règlement du mobilier urbain car les bancs installés sont actuellement condamnés : problèmes de stabilité et d'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à régler le mobilier urbain (bancs et corbeilles) uniquement si les réparations ont été effectuées sur les bancs.

## **7. Informations diverses**

Madame le Maire communique :

- Les remerciements de la Famille Grenet pour l'envoi des fleurs lors de l'inhumation de M Jean Grenet.
- Les prochaines dates de réunion sont :
  - o Commission Finances / Budget : lundi 22 juin à 20 h 30 en mairie
  - o Séance du Conseil Municipal : lundi 6 juillet à 20 h 30 (lieu à préciser ultérieurement)

**8. Questions diverses**

- Monsieur Robert demande si la date de mise en service de la fibre sur la commune est connue. Il est répondu qu'actuellement les travaux ne sont pas terminés. Dès que Madame le Maire aura une information à ce sujet, elle en fera part au conseil municipal.
- Monsieur Cervantès propose la mise à jour du trombinoscope du conseil municipal. Les photos pourront être prises lors d'une prochaine séance.

La séance est levée.

<b>BEAUDRU Agnès</b>	
<b>BERTRAND Monique</b>	
<b>BRENNAN Dominique</b>	
<b>CERVANTES Michel</b>	
<b>EDOUARD Guillaume</b>	
<b>GOUJON Mathieu</b>	
<b>GRENET Denis</b>	
<b>JACHIET Nicolas</b>	
<b>JULIEN Carole</b>	
<b>LECOMPTE Céline</b>	
<b>LEGROS Sophie</b>	
<b>NAVARRÉ Vincent</b>	
<b>ROBERT Cédric</b>	

<b>SIMON Jean-Pierre</b>	
<b>TETREL Philippe</b>	